APPENDICES

Énergique protestation de la Société de Saint-Vincent de Paul

Extrait des procès-verbaux du Conseil particulier de Québec, Société de Saint-Vincent de Paul,— séance du dimanche, 9 février, 1919.

" Attendu qu'à une réunion spéciale tenue le dimanche, 9 du courant, le Conseil supérieur du Canada a adopté unanimement la résolution suivante, sur proposition de M. Joseph Picard, appuyé par M. C.-A. Langlois :

" Le Conseil supérieur pour tout le Canada proteste avec la plus grande énergie contre les insinuations calomniatrices qui d'après les journaux, ont été lancées à la figure de M. C.-J. Magnan, président général de notre Société.

" Quoique de telles insinuations ne puissent atteindre l'honneur d'un citoyen placé si haut dans l'estime de ceux qui connaissent son intégrité, sa charité et son dévouement, le Conseil supérieur croit, néanmoins, de son devoir de les repousser avec mépris.

" De plus, pour qui sait la manière dont nos œuvres sont conduites, ces insinuations ne peuvent même pas avoir de fondement : elles sont d'une absurdité complète."

" Il est proposé par M. Elzéar Miville-Déchènes, vice-président de la Conférence Notre-Dame, appuyé par M. N.-E. Papillon, président de la Conférence Sainte-Geneviève, que le Conseil particulier de Québec fasse sienne cette résolution du Conseil supérieur du Canada.

" Cette motion est adoptée unanimement."

Extrait certifié véritable.

Ernest Mercier,
Secrétaire, Conseil particulier.